

élèves aux institutions enseignantes, comme étant le temps libre le plus propice.

Le bureau de direction, malgré le travail qu'il s'était imposé l'an dernier, à la demande de l'honorable procureur-général, en préparant un nouveau projet de tarif, voit encore son travail infructueux ; puisse le nouveau bureau être plus heureux dans ses sollicitations auprès des autorités et nous obtenir justice !

Une grande calamité a, durant le cours du printemps, affligé d'une manière désastreuse notre ami et confrère distingué, M. le Dr Duhamel, régistrateur de Hull, auquel il est de notre devoir de lui offrir nos sincères sympathies. Tout son établissement de Hull et son bureau d'enregistrement ont été détruits de fond en comble, par un incendie dévastateur, et à son âge, notre vaillant confrère reprend le travail d'un demi-siècle avec courage et dévouement aux intérêts publics et privés de ses concitoyens. Offrons-lui nos félicitations, dans cette grande épreuve de sa vie.

Les comtés de Nicolet et de Pontiac ont été divisés en deux circonscriptions d'enregistrement, ce qui nous procure le plaisir de compter dans nos rangs deux nouveaux confrères, M. Turcotte à Nicolet et M. Maillard à Ville-Marie.

Votre secrétaire a reçu, depuis notre dernière réunion, une volumineuse correspondance sur une multitude de questions auxquelles il a répondu, mais qui seront soumises à nos délibérations, afin d'en étudier et approfondir le vrai sens légal, et faire partie de notre répertoire, une fois approuvées.

Enfin, messieurs, la maladie m'a empêché de pouvoir terminer une étude sur l'origine du droit hypothécaire et sur les progrès qui en ont amené surtout dans cette province, un traité complet réservé dans notre Code Civil et les Statuts Refondus de Québec, mais combien de détails qui en simplifieraient le fonctionnement, si notre système d'enregistrement était étudié, épuré et rendu lucide par une législation composée par des hommes d'expérience du métier !